

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2021-00438-S

Requérant(s)	Michel Buchwalder, Sur les Clos 150, 2829 Vermes
Auteur du projet	Michel Buchwalder, Sur les Clos 150, 2829 Vermes
Description de l'ouvrage	Pose d'un escalier métallique avec balustrade, selon plans déposés
Cadastre(s), parcelle(s)	Vermes, 884
Lieu-dit, rue	"Sur les Clos", Sur les Clos 150, 2829 Vermes
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone centre, CA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	09.08.2021
Échéance de la publication	19.08.2021

Ouvrages

Dimensions principales : longueur 2.60m., largeur 1.00 m, hauteur totale 3.50m.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au 19 août 2021 à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Vicques, le 15 juillet 2021